

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 21112305
DU 21 NOVEMBRE 2023**

Convocation du 15 novembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Maryse VANDEPITTE, Marylène BRARE, Martine TRIQUET, Monique FORTIN, Barbara CORRENT-JACOB, Frédérique PETIT-BALLAGER, Danièle BÉGUIN, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Bernadette LEPRÊTRE, Nathalie COPPENS, Nathalie GRÉBERT et MM. Patrick BUDIN, Pierre VIEL, Arnaud LAVIALLE, Thibault DE BLANGIE, Éric THIERRY, Patrick DUPUIS, Grégory CAGNARD, Georges VILLALPANDO, Jean-Pascal HOPQUIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Françoise MOLLIENS donne pouvoir à Mme Marylène BRARE
M. Flavian THUILLIER donne pouvoir à M. Thibault DE BLANGIE
M. Marco DAMIANI POMAGEOT donne pouvoir à Mme Nathalie GRÉBERT

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Mme Maryse VANDEPITTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Pascal HOPQUIN

Membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Vote à l'unanimité

Objet : Tarifs applicables à la restauration scolaire au 1^{er} janvier 2024

La restauration scolaire figure depuis de très nombreuses années dans les priorités politiques des municipalités successives en assurant une restauration de qualité reconnue de tous,

En parallèle de ces choix de gestion, des choix sociaux ont été faits par l'application de tarifs fixés en fonction d'un quotient familial permettant à chaque famille d'accéder à ce service essentiel,

C'est pourquoi, dans la logique de nos valeurs et orientations municipales, notre municipalité adhère au dispositif « Cantine à 1 euro » proposé par l'État dans le cadre de la lutte contre la pauvreté,

Dans ce cadre, par convention triennale signée en date du 6 septembre 2021, l'État accorde sur trois années une aide de 3 euros pour chaque repas servi dans les restaurants scolaires, dont le tarif est égal ou inférieur à 1 euro,

Considérant l'augmentation du coût de repas sollicitée par la société API qui engendre un coût supplémentaire pour la commune,

Considérant que la commission Enfance et Éducation réunie en date du 20 septembre 2023 s'est prononcée sur une augmentation à destination des utilisateurs du service,

Considérant qu'actuellement le tarif est dégressif en fonction du quotient familial pour tous.

Considérant que 270 repas environ sont servis chaque jour. Le coût toutes charges comprises d'un repas dont repas, personnel, fluide... revient à environ 12,50 €,

Pour information, nous comptons 31 élèves de l'extérieur à l'école maternelle sur 128 élèves et 66 à l'école élémentaire sur 209 Inscrits,

Propositions :

Enfant habitant Boves	Tarif actuel pour les bovois et les extérieurs	Tarif proposé pour les bovois uniquement dès 2024
QF < 600€	0,50 €	0,75 €
QF entre 600 et 800 €	0,75 €	1,00 €
QF entre 800 et 1000 €	1,00 €	1,50 €
QF < 1000	2,00 €	3,00€

Enfant extérieur à Boves	Tarif unique de 4,00 €
--------------------------	------------------------

Agents et personnel enseignant	Tarif unique de 3,00 €
--------------------------------	------------------------

Adulte extérieur	Tarif unique de 4,00 €
------------------	------------------------

Après en avoir délibéré,

Considérant l'éligibilité de la commune de Boves au dispositif de l'État nommé « Cantine à 1 euro »,

Le conseil municipal,

Article 1 : approuve les tarifs applicables ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la restauration scolaire.

Article 2 : dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Boves, le 23 novembre 2023

Le Maire
Maryse VANDEPITTE

Maryse Vandepitte


Le secrétaire de séance
Jean-Pascal HOPQUIN

Jean-Pascal Hopquin
